

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MALT

SAMEDI 23 JANVIER 2021

RAPPORT FINANCIER de l'exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019-2020

Sous sa forme légale, le compte de résultat présente des produits d'exploitation à hauteur de **364 590.73 €** contre 431 860.16 € l'année précédente et des charges d'exploitation de **380 687.07 €** contre 402 393.59 € au 31 août 2019 ce qui fait apparaître une perte d'exploitation de 16 096.34 € cette année et un excédent de 29 466.57 € l'année précédente.

Compte tenu des résultats financiers et des provisions pour engagements à réaliser, le résultat de l'exercice est de **-12 707.43 €** au 31 août 2020 et de 11 987.57 € au 31 août 2019.

Compte de résultat au 31.08.2020

	Format légal		Comptes reclassés	
	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
Subventions et cotisations	364 590,06	429 861,94	364 590,06	429 861,94
Transfert de charges		1 998,00		
Produits divers de gestion	0,67	0,22	0,67	0,22
Reprise engagements à réaliser			24 600,00	6 900,00
Total produits d'exploitation	364 590,73	431 860,16	389 190,73	436 762,16
Charges externes	-135 050,86	-156 136,95	-49 466,09	-58 518,18
Impôts et taxes	-3 397,88	-3 066,94	-3 397,88	-3 066,94
Charges de personnel	-233 375,37	-242 973,04	-318 960,14	-338 593,81
Amortissements et provisions	-8 862,96	-216,66	-8 862,96	-216,66
Engagements à réaliser			-21 396,00	-24 600,00
Total charges d'exploitation	-380 687,07	-402 393,59	-402 083,07	-424 995,59
Résultat d'exploitation	-16 096,34	29 466,57	-12 892,34	11 766,57
Produits et charges exceptionnels	184,91	148,02	184,91	148,02
Produits et charges financiers		72,98		72,98
Résultat courant	-15 911,43	29 687,57	-12 707,43	11 987,57
Reprise engagements à réaliser	24 600,00	6 900,00		
Engagements à réaliser	-21 396,00	-24 600,00		
Résultat de l'exercice	-12 707,43	11 987,57	-12 707,43	11 987,57

Charges de personnel : dans les **Comptes reclassés**, le compte d'exploitation est présenté par nature de charges. Les rémunérations sont regroupées sous la rubrique charges de personnel, qu'elles soient versées sous forme de prestations, cachets ou salaires.

Engagements à réaliser : chaque année, la Malt perçoit des fonds dédiés à son projet. Pour faire coïncider la périodicité de notre exercice comptable (en année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août) avec la périodicité des subventions (en année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre), il est nécessaire de calculer le montant des engagements qui restent à réaliser, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre. Le montant de ces engagements, c'est à dire la partie de subvention non encore utilisée, apparaît en charge de l'exercice alors que le calcul de l'année précédente est repris en produit.

Quels sont les faits marquants de l'année 2019-2020 ?

- Pour satisfaire aux règles comptables en vigueur, il a été constaté cette année une provision pour l'indemnité de départ à la retraite due aux salariés. Jusqu'à présent, le montant de cette indemnité n'apparaissait qu'à titre informatif dans l'annexe.

Le montant total de la provision au 31 août 2020 est de 64 589 €.

Pour ne pas grever trop lourdement le résultat et afin de respecter la règle d'annualité du compte de résultat, seule la somme de 8 813 € a été portée en charges de l'exercice. Le reste soit 55 776 € qui représente la dette jusqu'au 31 août 2019 a été déduit des fonds propres.

- Incidence du confinement :

Le confinement depuis mars 2020 a entraîné soit des remboursements de cotisations soit des avoirs à valoir sur l'année suivante. La perte de chiffre d'affaires se situe à hauteur de 32 752 € dont une partie a été récupérée en dons des adhérents pour 6 486€.

Le confinement a entraîné une diminution de la subvention de la municipalité de 190 000 € à 163 333 € soit 26 667 €.

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT RECLASSE :

Ainsi présenté, le compte d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

➤ **PRODUITS D'EXPLOITATION, ou « RESSOURCES ASSOCIATIVES » :**

D'un total de 389 190 €, les ressources sont constituées à 73% de subventions et dons, 21% de cotisations et participations aux manifestations et 6% de reprise sur fonds dédiés.

Subventions : à elle seule, la subvention de la municipalité (163 333 €), à laquelle il faut ajouter le prêt à titre gratuit des locaux de la Malt, de la salle des fêtes ainsi que l'entretien et les fluides, représente près de 42% de nos ressources.

Les autres subventions viennent de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne dans le cadre de l'agrément Centre social, du Conseil départemental de Seine et Marne pour les projets culturels et artistiques, du Fonjep sur le poste de référent famille.

Les ressources ont diminué de 47 572 € principalement du fait d'une importante baisse des cotisations et de la subvention municipale, comme précédemment évoqué.

Au total les produits d'exploitation enregistrent une diminution de 11 % par rapport à l'année passée.

RESSOURCES ASSOCIATIVES		
	2019/2020	2018/2019
Subventions obtenues	285 195 €	295 539 €
Cotisations des adhérents	79 395 €	134 323 €
Reprises sur fonds dédiés	24 600 €	6 900 €
Total des ressources	389 190 €	436 762 €

Subvention Mairie : 163 333€
Prestations CAF : 94 290€
Subvention Conseil départemental : 9 240€
Dons soutien covid : 6 486€
Subvention Fonjep : 11 846€

➤ CHARGES D'EXPLOITATION :

Le total des charges d'exploitation est de 402 083 € soit une baisse de 22 913 € par rapport à 2018/2019 précédente.

- Les **frais de fonctionnement, ou « charges externes »** d'un montant de 49 466 € contre 58 518 € l'année précédente sont composés des achats de fournitures administratives et ateliers, des assurances, honoraires, etc.... Ils représentent 12% du total des charges. La diminution de ce poste de 9 052 € est due au confinement qui a entraîné la diminution des achats des ateliers réguliers et inter-quartier- famille.

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)		
	2019/2020	2018/2019
Fournitures consommables	9 663 €	17 973 €
Locations, Charges locatives	2 179 €	1 992 €
Entretien, Réparations	1 948 €	1 917 €
Primes d'assurance	4 211 €	4 070 €
Intermédiaires et honoraires	18 721 €	19 256 €
Publicité	4 088 €	3 615 €
Déplacements, Réception	2 066 €	3 635 €
Frais postaux, Télécom.	3 460 €	2 792 €
Frais bancaires	8 €	466 €
Autres services extérieurs	3 121 €	2 803 €
TOTAL	49 466 €	58 518 €

- Les **impôts** (formation continue) sont d'un montant de 3 398€
- Les **frais de personnel** d'un montant de 318 960€ représentent 80% du total des charges. Au 31 août 2019, ce poste atteignait 338 594€ soit également 80% des charges. Les faits marquants de ce poste sont liés au confinement par la diminution des prestations liées aux ateliers réguliers ou aux manifestations.
- **Dotations aux amortissements et provisions** : 8 863 €. Les amortissements sont de 50 €. La provision pour retraite de 8 813€ était inexistante dans les comptes antérieurs (voir plus haut).
- Les **engagements à réaliser** sont d'un montant de 21 396 € contre 24 600 € (voir plus haut).

RESULTAT D'EXPLOITATION :

L'exercice 2019/2020 se solde par une perte de **12 707.43€**. Le résultat de l'exercice précédent était positif de **11 987.57€**.

Ce résultat entraîne une capacité d'autofinancement négative de **-7 048€**. Cela signifie que les ressources n'ont pas couvert les dettes et que l'association génère cette année une trésorerie négative. Cette situation ne peut perdurer à terme.

BILAN DE L'EXERCICE 2019-2020

Le total du bilan est de 158 602.41€

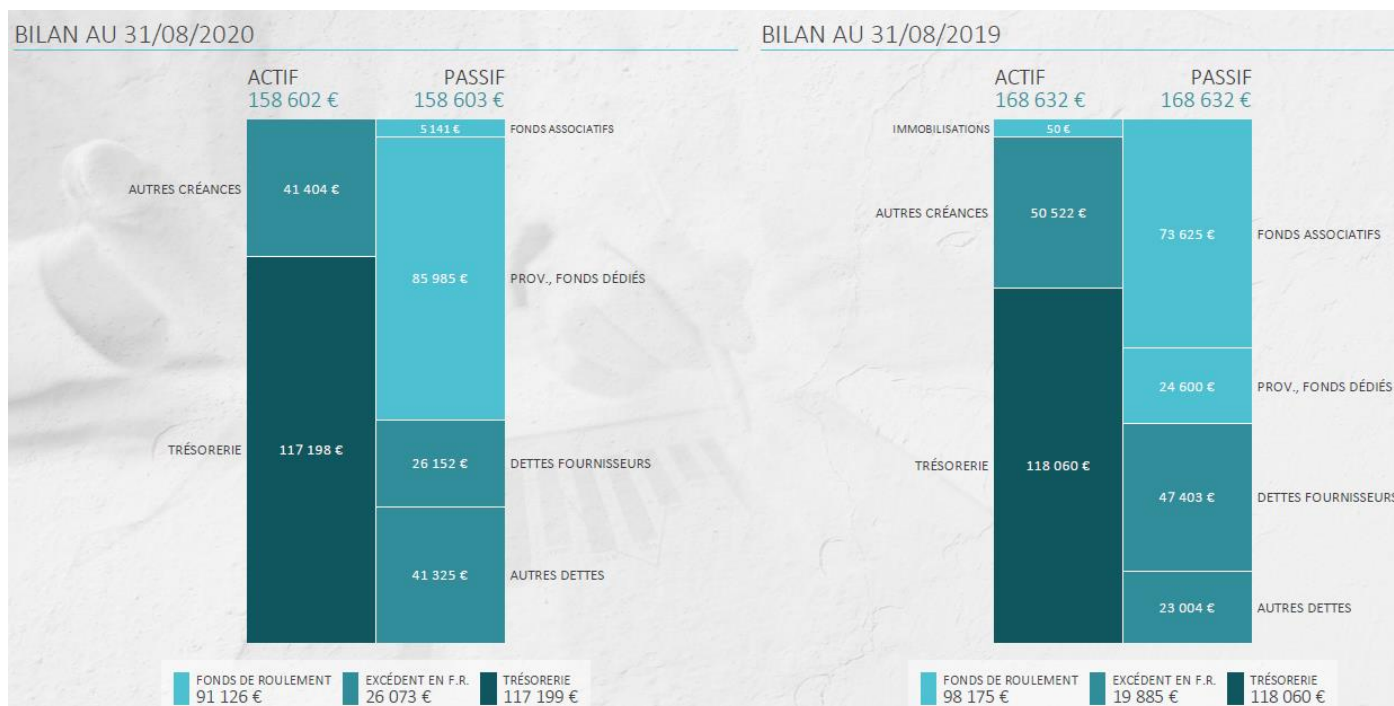
Les fonds associatifs, constitués du cumul des résultats des années précédentes, étaient de 73 624 € au 31 août 2019. Suite à la constitution de la provision pour retraite antérieure de 55 776 €, ils ne sont plus que de 5 141€.

Ces fonds associatifs, augmentés des fonds dédiés et des provisions, doivent permettre de financer les investissements. Ceci constitue le fonds de roulement. Or l'association, de par son activité, n'a pas aujourd'hui besoin d'investir en matériel. Le fonds de roulement de la Malt au 31 août 2019 était de 98 175 € et il est de 91 126 € cette année.

En se situant au niveau des dettes et créances à court terme, nous constatons un excédent des dettes par rapport aux créances. La différence entre les deux constitue un excédent de fonds de roulement. Cette année, l'excédent est de 26 072 €. Il était 19 885 € au 31 août 2019.

L'addition de ces deux notions, fonds de roulement et excédent de fonds de roulement (ou besoin en fonds de roulement) constitue la trésorerie qui est de 117 198€.

Elle couvre largement les dettes à court terme (fournisseurs, dettes sociales et fiscales, et avoirs usagers).



En conclusion, la bonne santé financière antérieure de la MALT a permis d'amortir une année difficile en raison du confinement. Cependant, le bilan s'est quelque peu dégradé, en particulier les fonds propres du fait de la provision des engagements de retraite. Nous avons une vigilance particulière à apporter pour les années à venir.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter la perte de 12707,43 € au compte de réserves.